



L'ACTUALITÉ

UNE ANNÉE QUI S'OUVRE DANS UN CONTEXTE TOURMENTÉ

Qu'il s'agisse du contexte international, de l'inflation ou de réformes internes au pays, l'économie française est chahutée. Pourtant, les entreprises, et notamment les TPE, font toujours preuve de dynamisme.

Inflation et pouvoir d'achat en berne, guerre persistante en Ukraine, épidémie Covid que l'on craint sans fin, constituent malheureusement la trame de fond du contexte économique et social dans lequel s'ouvre 2023. L'Insee ne prévoit pas d'amélioration à court terme du côté de l'inflation, annonçant même qu'elle devrait se normaliser et demeurer élevée tout au long de l'année. Et de pointer les conséquences de la forte reprise économique en 2021, juste après la crise Covid, qui a généré un afflux de la demande que l'offre n'a pas été en mesure de satisfaire. Le phénomène a été accentué par le conflit ukrainien qui a asséché les capacités d'importations de certaines matières premières essentielles à notre économie et fait flamber le prix de l'énergie. Et comme toutes nos productions ont besoin d'énergie, la boucle est bouclée. + 18,5 % de hausse des prix de l'énergie sur un an.

Le bâtiment n'a pas été épargné et il est devenu impossible de contenir le niveau des devis compte tenu des hausses persistantes et répétées du coût des matériaux. Les travaux de rénovation et notamment de rénovation énergétique en sont fortement ralentis et la construction neuve encore bien davantage : - 34,9 % de septembre à novembre 2022 selon le ministère de l'Écologie. S'ajoute à cela un mécontentement grandissant des organisations de salariés, appuyé par les partis

de gauche et d'extrême droite, suite à la mise en œuvre d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage qui met en place un dispositif moins protecteur que précédemment.

Une colère syndicale qui pourrait bien trouver son apogée dès la semaine prochaine, lorsque le Gouvernement présentera sa fameuse réforme des retraites. C'est certainement au regard de ces éléments que, présentant ses vœux à la Nation le 31 décembre, le Président de la République a appelé à l'unité et à la solidarité.

Mais, en dépit de ce contexte défavorable, notre secteur a beaucoup de raisons d'espérer que 2023 soit une bonne année.

Une bonne année tout d'abord sur le plan économique car, malgré les complications liées aux difficultés d'approvisionnement et au niveau des prix, les entreprises artisanales du bâtiment ont montré, encore une fois en 2022, qu'elles étaient suffisamment agiles pour continuer de travailler. Elles ont même enregistré tout au long de l'année des taux de croissance parfaitement remarquables dans ce contexte difficile. Et la politique volontariste menée par le Gouvernement en faveur de la rénovation et de la sobriété énergétique des bâtiments est un booster évident pour l'activité de nos entreprises. Nous avons également obtenu l'appui du Ministre de la Transition énergétique pour soumettre au Parlement une proposition de

loi visant à favoriser le développement des groupements momentanés d'entreprises que nous considérons comme étant un des éléments facilitateurs essentiels pour que l'artisanat puisse pleinement apporter sa contribution aux rénovations énergétiques globales.

Une bonne année aussi sur le plan social parce que le Gouvernement a pris conscience des tensions sur l'emploi auxquelles nos entreprises doivent faire face. La reconduction des aides à l'embauche des alternants et apprentis, que nous avons réclamée avec constance, est effective et devrait favoriser l'accueil de nouveaux apprentis dans nos entreprises, qui plus est des jeunes de niveau CAP/BEP pour lesquels la prime est passée de 5 000 € à 6 000 €.

Une bonne année également sur le plan syndical car en fin d'année 2022 la Cour administrative d'appel de Paris a donné raison à l'U2P annulant la représentativité interprofessionnelle actée en 2021 et imposant au Ministère du Travail de recalculer dans les trois mois le poids de l'U2P, de la CPME et du Medef. Une action que nous poursuivons en 2023 car la représentativité patronale doit reposer sur des règles justes et équitables, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Rappelons que la CAPEB a obtenu un accord de principe sur le lancement d'une mission parlementaire à ce sujet et nous serons là pour qu'elle soit effectivement engagée.

(Suite p. 4)

SOCIAL

LA BATAILLE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ PLUS QUE JAMAIS À L'ORDRE DU JOUR

Lorsqu'en juillet 2021, les résultats de la mesure de la représentativité patronale avaient été publiés, l'U2P s'était évidemment félicitée d'avoir été reconnue comme une force patronale de premier plan réunissant un nombre d'entreprises adhérentes bien supérieur à celui du Medef.

Pour autant, l'U2P avait été pour le moins surprise par la façon dont les entreprises et les salariés avaient été comptabilisés à l'occasion de cette pesée. Avec l'U2P, nous avons alors dénoncé un système favorisant largement la sur-représentation des grandes entreprises au motif qu'elles emploient plus de salariés que les TPE.

Nous avons également contesté la prise en compte dans le calcul du nombre d'entreprises adhérentes des entreprises issues du secteur de l'économie sociale et solidaire, ce qui avait permis à la CPME de gonfler largement ses effectifs.

Ainsi saisie par l'U2P, la Cour administrative d'appel de Paris a confirmé que les 588 441 salariés issus de ces fédérations (FEHAP et NEXEM) devaient être enlevés du nombre total des salariés adhérents de la CPME. Il s'agit clairement d'une victoire pour l'U2P ! De son côté, la CAPEB poursuit son lobbying pour faire évoluer les règles de calcul de la représentativité patronale, en particulier pour que les multiples comptes ne puissent



plus être permis. Nous attendons que la mission flash parlementaire promise par la Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale soit effectivement lancée.

Du côté syndical, les résultats des élections dans le secteur public ont été publiés et viennent compléter ceux qui faisaient suite aux élections dans le secteur privé.

Il en ressort, tous secteurs confondus, que la CFDT arrive en tête (24,31 %) suivie de près par la CGT (22,33 %) puis plus loin par FO (16,29 %) et enfin par la CGC (9,5 %), l'UNSA 7,69 %) et la CFTC (7,46 %), l'Union syndicale Solidaires réunissant 4,31 % des suffrages.

FORMATION

→ BONNE NOUVELLE : LES AIDES À L'EMBAUCHE D'ALTERNANTS SONT RECONDUITES POUR 2023

Nous l'avions fortement demandé : la reconduction des aides à l'embauche des apprentis et plus largement des alternants est essentielle à la poursuite du développement de ces modes de formation. Et personne ne peut douter de l'impact positif de ces aides dans le développement particulièrement significatif de l'apprentissage ces deux dernières années, malgré le contexte compliqué dans lequel les entreprises évoluent.

L'aide pour laquelle nous avons milité et qui avait été mise en place en juillet 2020 s'élevait



à 5 000 € pour le recrutement d'un mineur ou à 8 000 € pour celui d'un majeur.

Depuis le 1^{er} janvier, place à l'aide unique d'un montant de 6 000 €. Un coup de pouce donc pour les plus jeunes, mais également les moins qualifiés et, par voie de conséquence, pour les petites entreprises qui sont les principales formatrices de ce public. C'est une bonne

nouvelle pour toutes les entreprises qui offrent des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation quel que soit le niveau de la formation. Avec l'U2P, nous nous sommes réjouis de cette mesure mais nous avons aussitôt sollicité une pérennisation du dispositif, au moins jusqu'à la fin du quinquennat, afin que les règles du jeu soient un minimum stabilisées.

ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS : LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Un décret paru en décembre rend éligibles aux CEE les opérations réalisées dans le cadre de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE+) et ce, jusqu'à fin décembre 2026.

Ce programme a pour objectif d'accompagner les Collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique. Cet accompagnement peut se traduire par un accès à des expertises, à un centre de ressources, à des documents types (comme des cahiers des charges par exemple),

des guides, des formations, des MOOC, des outils d'analyse, etc.

Il peut s'agir aussi de cofinancement de cet accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des Collectivités par l'intermédiaires d'appels à projets ouverts encourageant des solutions à long terme, mutualisées et visant l'efficacité énergétique des bâtiments.

L'enveloppe attribuée au financement de ce programme correspond à un volume de CEE de 31,5 TWh cumac sur l'ensemble de la durée du programme, soit de 2023 à 2026.



ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : PLUS D'AIDES POUR LES MÉNAGES MODESTES

MaPrimeRénov' ne serait pas ce qu'elle est si elle ne changeait pas une fois encore en 2023.... Outre la confirmation d'une ligne de crédit de 2,5 Mds pour MaPrimeRénov', le Projet de loi de finances pour 2023 a acté une augmentation de l'enveloppe budgétaire attribuée à l'Anah à hauteur de 500 M€, notamment pour permettre à l'agence de renforcer ses effectifs (et, espérons le, accélérer le traitement des dossiers...).

Une aide spécifique de 200 M€ s'y ajoute pour renforcer la rénovation des passoires thermiques des bailleurs sociaux.

Par ailleurs, un effort particulier est fait pour les copropriétés puisque le dispositif d'aides qui leur est dédié est non seulement pérennisé mais renforcé avec un relèvement du plafond des travaux susceptibles d'être financés par



MaPrimeRénov', de 15 000 € à 25 000 €, mais également le doublement des primes versées aux ménages modestes et très modestes qui passent ainsi respectivement à 6 000 € et 3 000 €. Les plafonds de MaPrimeRénov' Sérénité sont également relevés, passant de 30 000 € à 35 000 €, toujours en faveur des plus modestes et

pour les projets de rénovation globale. Hausse encore des forfaits "rénovations globales" pour les ménages aux ressources intermédiaires et supérieures, à respectivement 10 000 et 5 000 € dans le but de les encourager à faire réaliser des bouquets de travaux les plus performants. Mais à ce titre, les ménages aux revenus supérieurs sont exclus des financements par geste. Comme annoncé en revanche, l'installation de chaudières à gaz, y compris celles à très haute performance énergétique, ne sera plus aidée à compter du 1^{er} janvier, puis au 1^{er} février, le montant de la prime pour l'achat d'une VMC ou d'un poêle à granulés sera réduit et en avril, le bonus de 1 000 € pour favoriser le remplacement des chaudières fioul ou gaz par un équipement de chauffage fonctionnant avec une ERN est supprimé.

MÉTIERS

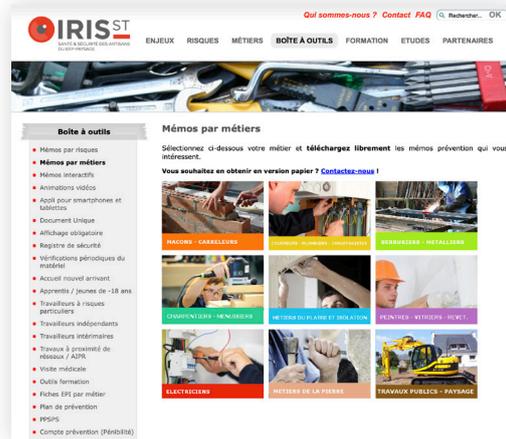
→ 2 NOUVEAUX MÉMOS SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Peu avant la fin de l'année 2022, l'IRIS-ST a publié deux nouveaux mémos sur la gestion des déchets à destination des chefs d'entreprise serruriers métalliers vitriers d'une part, et maçons carreleurs d'autre part. Ces deux mémos, réalisés en collaboration avec l'UNA Serrurerie Métallerie et Produits Verriers et Maçonnerie-Carrelage expliquent l'intérêt de gérer ses déchets, exposent les solutions existantes pour ces professions, apportent des conseils sur la manière de gérer au mieux ces types

de déchets dans les entreprises, et sur les moyens de sensibiliser les salariés à l'importance de la gestion des déchets.

On y trouve également un certain nombre de bonnes pratiques à mettre en place au moment de l'achat, dans l'atelier et sur chantier avec notamment un zoom sur le nettoyage des outils.

Ces mémos peuvent être consultés en ligne sur le site de l'IRIS-ST, onglet Boîte à outils ou sur l'application smartphone « IRIS-ST les mémos ».



→ LE CHAUFFAGE AU BOIS, UN COMPOSANT DU MIX ÉNERGÉTIQUE

C'est ce que révèle une étude réalisée par l'IFOP pour le SER et Poujoulat et qui a été publiée mi-décembre.



En effet, la moitié seulement des ménages interrogés au cours de cette enquête se chauffent exclusivement au bois. Les autres complètent avec d'autres sources d'énergie. Le gaz pour 33 % d'entre eux, l'électrique dans 27 % des cas, la pompe à chaleur pour 18 % et le fioul pour 13 %.

Dans tous les cas, le chauffage commence avant 18h00 pour 78 % des utilisateurs.

L'enquête affirme que les démarrages d'appareils avant l'heure de pointe de 19h conduisent à considérer que le chauffage est optimal pour une partie du logement avant cette heure et que, par conséquent,

ce mode de chauffage pèse moins dans le pic de consommation énergétique constaté de 19h à 20h.

Un argument que les promoteurs du chauffage au bois mettent en avant évidemment. Ils sont appuyés en cela par une étude réalisée par l'Ademe et RTE qui relève que le renouvellement des appareils par des équipements plus performants associé à une meilleure isolation des logements permettront de couvrir une plus grande partie des besoins en chauffage sans pour autant puiser de manière supplémentaire dans les ressources naturelles.



Nos meilleurs vœux
les plus sincères
à toutes et tous pour
cette nouvelle année



■ PARITARISME

Le Président de la CAPEB a rencontré ce mardi midi M. Roussel et Samir Bairi, nouveau Secrétaire national de la CFDT. Vendredi, il devait participer à une nouvelle séance de négociation interprofessionnelle sur le partage de la valeur.

■ FILIÈRE

Bien que les 4 éco organismes de la REP PCMB aient décidé de ne prélever aucune écocontribution avant le 1^{er} mai prochain – reportant de facto la mise en œuvre de la REP – les contacts se poursuivent activement entre la CAPEB et les éco-organismes afin, notamment, de leur demander tout particulièrement d'assurer, dans les meilleurs délais, un maillage territorial des points de collecte suffisant. Jean-Christophe Repon a ainsi rencontré la Présidente d'Ecomaison, Mme Mignon, ce mercredi matin. Il a par ailleurs reçu le Président du groupe Atlantic et trois de ses directeurs avec Jean-Claude Rancurel, Gilles Maillet et David Morales pour faire le point sur les évolutions des CEE et des aides à la rénovation énergétique en ce début d'année et envisager la manière dont la CAPEB et le groupe pourraient coopérer à cet égard. Les échanges ont également porté sur le développement d'une offre de formation pour les adhérents de la CAPEB, sur le positionnement de la CAPEB vis-à-vis de la ventilation, des PAC hybrides, et enfin sur la veille réglementaire concertée qui pourrait être mise en œuvre.

■ WORLDSKILLS

Jean-Christophe Repon était accompagné d'Eric Le Dévéhat, administrateur confédéral représentant la CAPEB au sein de WordSkill France, pour recevoir la Présidente de cet organisme Florence Poivey. Il s'agissait notamment de clarifier le positionnement, l'appellation et la gestion de l'équipe de France du BTP, dont la CAPEB est, pour l'instant, purement et simplement exclue !

■ PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a répondu aux questions de Challenge ce jeudi matin au sujet du projet de loi immigration et du titre séjour qui pourrait être créé dans ce cadre.

Le vice-président en charge des questions économiques David Morales a, pour sa part, répondu à l'AFP à propos du carnet de logement.

■ MATIGNON



La Première Ministre a rencontré cette semaine l'ensemble des partenaires sociaux pour essayer de maintenir le dialogue avant une rupture « annoncée » au sujet de la réforme des retraites. Dans ce cadre, Jean-Christophe Repon, qui a représenté l'U2P et porté ses propositions et revendications dans toutes les concertations qui se sont succédées ces dernières semaines, était convié mercredi soir à Matignon par Mme Borne. Il a rappelé à cette occasion que l'U2P s'oppose à une réduction du niveau des pensions tout comme à une hausse des cotisations, préférant l'option consistant à accroître la durée globale de l'activité en reportant l'âge légal de départ à la retraite et en accélérant le passage à 43 ans de durée de cotisation. Le Président Repon a également rappelé que l'U2P soutient la réforme à la condition expresse que les dispositifs de départs anticipés soient maintenus (en particulier les carrières longues), si l'assiette des cotisations des indépendants soit réduite, que les petites pensions soient réévaluées et que la possibilité d'un départ anticipé en retraite pour incapacité permanente soit élargie à l'usure professionnelle, étendue

aux travailleurs indépendants et financée sur des fonds mutualisés au niveau interprofessionnel. Enfin, Jean-Christophe Repon a rappelé que la cette réforme ne doit concerner que les régimes de base obligatoire et en aucun cas les régimes complémentaires.

■ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

C'est le Ministre de l'Économie qui a ouvert la danse des cérémonies officielles des vœux en organisant ceux dédiés aux acteurs économiques le 5 janvier. Le Président de la CAPEB y avait été convié.

■ U2P

L'U2P tenait son 1^{er} conseil exécutif ce jeudi, suite à l'adoption, en décembre dernier, de nouveaux statuts de l'U2P. Ce premier conseil exécutif est naturellement revenu sur l'actualité sociale (retraite, assurance chômage) et économique (coût de l'énergie notamment) des entreprises de proximité.

■ VŒUX DE LA CAPEB

La CAPEB a renoué avec la cérémonie annuelle de présentation des vœux qu'elle organisait chaque année à l'ensemble de son environnement institutionnel et partenarial, avant que les épidémies Covid ne se succèdent. Ce jeudi soir, tous les partenaires et représentants d'organismes de filière, professionnels et interprofessionnels, économiques, techniques, sociaux et de formation, étaient donc tous réunis à la Confédération pour échanger dans la convivialité. Vous pouvez retrouver le discours que le Président a prononcé à cette occasion sur ARTUR.



■ L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

2023 sera une année riche en événements qui seront autant d'opportunités de valoriser les entreprises artisanales du bâtiment, leur rôle économique et social, leur place essentielle dans notre pays.

Nous commencerons le 2 février par une matinée de tables rondes dont le but sera de mettre en évidence comment, en conjuguant leurs talents respectifs, les TPE du bâtiment et les jeunes de la génération Z, peuvent plus et mieux contribuer aux transitions environnementales et numériques. Nous continuerons le 16 février avec une journée dédiée à la place des entreprises artisanales du bâtiment dans l'entretien

et la restauration du patrimoine bâti. Puis nous poursuivrons, le 24 mai, avec un colloque destiné à rappeler que les TPE du bâtiment sont les leaders de la rénovation, affirmation que nous réitérerons en septembre, à l'occasion des Rénodays que les organisateurs de Batimat mettent en place.

Entre temps, nous aurons tenu un congrès dans le cadre de notre Assemblée générale en avril qui devrait, lui, être orienté sur le rôle sociétal des entreprises artisanales du bâtiment, puis du 20 au 22 juin, nous aurons un immense plaisir à tous vous accueillir à Lille pour des Journées Professionnelles de la Construction

que nous souhaitons encore plus réussies que les précédentes ! Bref, l'année sera bien remplie et nous entendons bien qu'il ne se passe pas un instant sans que les entreprises artisanales du bâtiment soient sur le devant de la scène !

D'ailleurs, en interne, la CAPEB a commencé sa mue pour devenir l'organisation professionnelle incontournable et indispensable de toutes ces entreprises. Le Plan de transformation CAP CAPEB est en marche, pour vous et avec vous ! Plus de 60 000 adhérents nous font désormais confiance, soit 1 000 de plus que l'an dernier et gageons qu'ils seront bien plus nombreux encore dans un an !